**Communiqué de presse**

***Pour diffusion immédiate***

**Densification respectueuse :**

**Enfin de l’espoir…**

**Québec, le 6 juillet 2020** – Le Comité pour une densification respectueuse (CDR) rend public aujourd’hui sa position concernant l’intention de la Ville de Québec de modifier les exigences du Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme (adoption prévue ce soir, 6 juillet, au Conseil de Ville). Ces modifications touchent les projets de densification résidentielle, un sujet cher au CDR et qui prend finalement une tournure favorable.

Cette série de modifications correspond à plusieurs des revendications historiques du CDR, exprimées à maintes reprises, notamment à l’occassion de la publication de notre bilan de juin 2019, portant sur les projets de densification résidentielle. Elles sont donc accueillies avec une grande satisfaction.

Les nouvelles exigences déterminent enfin des règles du jeu favorables à la densification respectueuse. Les promoteurs et les entrepreneurs auront ainsi l’occasion de partir sur la même ligne de départ pour offrir à leur clientèle des constructions dont ils sont fiers et qui ont le potentiel de susciter l’adhésion du voisinage.

Il reste maintenant à voir si ces exigences seront appliquées uniformément par les intervenants de l’émission d’un permis de construction résidentiel, soit les analystes de la Ville, les comités consultatifs d’urbanisme et les conseils d’arrondissement. La vigilance sera également de mise pour accompagner en amont autant les promoteurs, leurs clients que les futurs voisins afin, de non seulement limiter les délais d’émission de permis, mais en garantir la double finalité : une densification respectueuse.

Si oui, des avancées majeures sont observées, il y a encore place à l’amélioration. Nous demeurons donc à l’affut et particulièrement sur les sujets suivants :

* l’abattage des arbres matures demeure trop facile sur les sites des nouvelles maisons, au détriment de la canopée. Le patrimoine végétal est sous valorisé par la réglementation et pourtant il donne l’identité et la plus-value à des quartiers qui ont du vécu, de l’intimité, de la qualité de vie. Les évaluations des projets proposés par les promoteurs dans leur demande de permis doivent s’appuyer sur des exigences qui font de l’abattage des arbres matures une réelle exception;
* absence de mécanisme pour supporter l’adhésion sociale des projets : la Vision de l’habitation en développement à la Ville de Québec se promet d’en traiter mais il y a lieu d’être inquiet. Encore aujourd’hui, les citoyens apprennent la teneur brutale d’un projet de densification en voyant débarquer les démolisseurs. Ils découvrent ensuite ce qui prendra progressivement place. Pour le CDR, une adhésion sociale à un projet signifie que l’information circule dans le voisinage bien avant le début des travaux, une fois le permis accordé;
* bilan de la densification respectueuse à Québec : le CDR a fait connaître au public et ce à trois reprises depuis 2014, son propre bilan sur la question. Il n’est pas normal que cette tâche soit assumée par un groupe de citoyens. La Ville devrait faire connaître le sien et en dédier une partie de son site Internet;
* charte de la densification respectueuse : le CDR a soumis un projet de Charte et suggère de le faire adopter par l’ensemble des parties prenantes. « Ce geste unirait toutes les parties concernées autour d’une vision commune, des plus productive en matière de densification», a conclu Michel Fournier, porte-parole du CDR.

Rappelons que le Comité pour une densification respectueuse (CDR) désire préserver et améliorer la qualité de vie des citoyens de la Ville en favorisant une densification en harmonie avec le patrimoine arboricole et bâti existants.

-30 -

|  |  |
| --- | --- |
| Source :Comité pour une densification respectueuseMichel Fournier : Cell : 581 989-8190 | Site Internet : <http://densificationrespectueuse.weebly.com/>Twitter : DensRespectFacebook : Densification RespectueuseCourriel : densificationrespectueuse@gmail.com  |